

Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026
19h00 Mairie de Pageas
Procès-verbal de séance

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Présents : Bernadette LACOTE, Moïse BONNET, Aurélie BROWANG, Jean-Antoine BRUN, Eric FAURE, Alain BREMONT, Eric BELAIR, Géraud CLARY, Thérèse LOUBERT, Nathalie MAZAUD, Cindy COSTA, Stéphane PARIAT, Jean-Pierre RIGOUT.

Absent(s) excusé(s) avec délégation de pouvoir : Aurélie RIBLEAU, procuration à Cindy COSTA et Delphine RIBLEAU, procuration à Géraud CLARY.

Absent(s) excusé(s) sans délégation de pouvoir : néant

Absent(s) non excusé(s) : néant

Nomination secrétaire de séance et du bureau de vote : Eric FAURE

Nomination d'un élu pour transmettre le fichier par mail à la Préfecture : Eric FAURE

Nomination d'un élu pour compléter les PV de l'élection des délégués pour les sénatoriales : Eric FAURE.

Nomination d'un élu pour transmettre le PV et ses annexes à la Préfecture (Mairie de St YRIEIX LA PERCHE) : Aurélie BROWANG.

Début de séance : **19 h 00**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 16 avril 2026.
2. Election des délégués pour les élections sénatoriales 2026.
3. Autorisation donnée au Maire de signer un bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sur le site naturel de la lande de Chenevières.
4. Aliénation d'une partie d'un chemin communal à Dougneix.
5. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
6. Participation aux transports scolaires.
7. Désignation d'un correspondant défense et des référents sécurité routière et pandémie.
8. Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.
9. Modification délibération n° 21-2026 désignation d'un référent déchets et économie circulaire.
10. Désignation de représentants au sein des commissions intercommunales.
11. Désignation d'un élu pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Questions diverses

Madame le Maire préside la séance.

1. Approbation des PV du 16 avril 2026

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2. Election des délégués pour les élections sénatoriales.

Pour PAGEAS, le nombre de délégués et de suppléants est fixé à 3.

 Composition du bureau électoral
Le bureau électoral est composé :

- Un Président : Bernadette LACOTE.
- Des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux plus jeunes. Il s'agit donc de M. Jean Pierre RIGOUT et Alain BREMONT et de Aurélie BROWANG et Cindy COSTA.
- D'un secrétaire : Eric FAURE.

 Election des titulaires.

Les candidatures recensées sont les suivantes.

- Madame Bernadette LACOTE
- Monsieur Moïse BONNET
- Monsieur Eric FAURE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de conseillers présents et représentés = 15
- ✓ Nombre d'abstention = 0
- ✓ Nombre de votants = 15
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls = 0
- ✓ Nombre de suffrage déclarés blancs = 0
- ✓ Suffrages exprimés = 15
- ✓ Majorité absolue = 8

Ont obtenus :

- Madame Bernadette LACOTE = 15 voix
- Monsieur Moïse BONNET = 15 voix
- Monsieur Eric FAURE = 15 voix

Mme Bernadette LACOTE, M. Moïse BONNET et M. Eric FAURE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés **élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales**.

 Election des suppléants.

Les candidatures recensées sont les suivantes.

- Monsieur Jean Pierre RIGOUT
- Madame Nathalie MAZAUD
- Madame Aurélie BROWANG

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de conseillers présents et représentés = 15
- ✓ Nombre d'abstention = 0
- ✓ Nombre de votants = 15
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls = 0
- ✓ Nombre de suffrage déclarés blancs = 0
- ✓ Suffrages exprimés = 15
- ✓ Majorité absolue = 8

Ont obtenus :

- M. Jean Pierre RIGOUT = 15 voix
- Mme Nathalie MAZAUD = 15 voix
- Mme Aurélie BROWANG = 15 voix

M. Jean Pierre RIGOUT, Mme Nathalie MAZAUD et Mme Aurélie BROWANG ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés **élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales**.

3. Autorisation donnée au Maire de signer un bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sur le site naturel de la lande de Chenevières.

Madame le Maire présente Mme Fabienne NAUWYNCK, chargée de mission au CEN qui présente la conservation et l'amélioration du site, par la restauration et le maintien d'un milieu ouvert propice au développement d'une faune et d'une flore variée et originale.

- ✓ Réalisation d'un inventaire de la faune et de la flore et définition des modes de gestion à mettre en œuvre.
- ✓ Conservation de la mise en valeur du patrimoine naturel (plantes carnivores, joncs, plantes remarquables, animales, mammifères, papillons et sauterelles).

- ✓ Suivis scientifiques permettant une évaluation des actions mise en place.
- ✓ Restauration des mares et ruisseaux, débroussaillage, bucheronnage, décapage des sols.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer un nouveau bail emphytéotique avec le CEN pour une durée de 18 ans et à mettre à la charge du CEN, l'ensemble des frais (notaire).

Ce bail signé le 28 mai 2008 et rectifié pour une durée de 18 ans, a pris fin le 27 mai 2026. Par délibération en date du 13 septembre 2007, le conseil municipal avait fait l'acquisition du site naturel de la lande de Chenevières d'une surface de 8 hectares.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Renouvellement du bail pour 18 ans

La proposition d'autorisation de signer le bail est adoptée à **l'unanimité**

4. Aliénation d'une partie d'un chemin communal à Dougneix.

À la suite de travaux de remise en état d'un chemin communal en dessous reliant le village de Pérignac à celui de la Peytavigne en fin d'année 2024, la liaison est maintenue et le déplacement de l'assiette n'a par conséquent plus lieu d'être.

Mme le Maire et son adjoint Moïse BONNET ont rencontré Madame BERROD pour parler de cette cession. Aujourd'hui elle fait une nouvelle demande d'acquisition d'une partie du chemin rural qui traverse ses parcelles A10, A11 et C613.

Mme Le Maire demande : De constater la désaffectation de ce chemin

- De constater que le déclassement du délaissé situé au village de Dougneix d'une superficie d'environ 822 m² ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique
- D'autoriser Mme le Maire à procéder à son déclassement
- D'acter la vente à Mme BERROD au prix de 2€/m², soit environ 1 644 € net vendeur
- De mettre les frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- De charger Mme le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente

Vote contre la vente du terrain = 14 – Abstention = 1

(Un courrier doit être envoyé à Mme BERROD pour qu'elle enlève son portail)

5. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Actuellement adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, Mlle Aurélie DUVERNEIX, par courrier du 2 mars 2026, a demandé son intégration directe au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe correspondant à ses fonctions actuelles.

Mme le Maire propose :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 33/35^{ème}.
- Elle sera chargée des fonctions suivantes : entretien des bâtiment communaux, gestion des commandes de produits d'entretien, garderie, aide à la cantine, ...
- La rémunération et le déroulement de sa carrière correspondant au cadre d'emploi concerné.
- La modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2026.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

6. Participation aux transports scolaires.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine demande le montant de la participation communale pour les années scolaires 2026, 2027 et 2028. Il a appliqué une augmentation de 2% sur tous les tarifs sur les 3 années à venir.

Mme le Maire propose :

- Pour l'ensemble des tranches de 1 à 5 et pour la navette du RPI, 34€/enfant pour l'année 2026/2027, 35€ pour 2027/2028 et 36€ pour 2028/2029 en modulant la participation en fonction des fratries comme suit.
 - 2026/2027 = 23.80€ pour le 3^{ème} enfant et 17€ pour le 4^{ème}.
 - 2027/2028 = 24.50€ pour le 3^{ème} enfant et 17.50€ pour le 4^{ème}.
 - 2028/2029 = 25.20€ pour le 3^{ème} enfant et 18€ pour le 4^{ème}.
- Pour les inscriptions après les vacances de printemps = 24€ pour les 3 années.
- De participer pour les enfants dont le point de montée et à PAGEAS.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

7. Désignation d'un correspondant défense et référent sécurité routière et pandémie.

La Préfecture demande de procéder à la désignation des correspondants sécurité routière, défense, pandémie et incendie/secours.

Mme le Maire propose de désigner :

- Mme Bernadette LACOTE référente sécurité routière et pandémie.
- M. Moïse BONNET correspondant défense et incendie/secours.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

8. Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

Les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- D'un conseiller municipal prêt à participer aux travaux de la commission.
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet.
- D'un délégué désigné par le président du tribunal.

Personnes désignées :

- Titulaire : M. Jean Pierre RIGOUT – Suppléant : M. Alain BREMONT.
- Titulaire : Mme Chantal DUMUR – Suppléante : Mme Agnès ANDREAU.
- Titulaire : Mme Brigitte CHIROL – Suppléant : M. Gérard LACAUD.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

9. Modification délibération n°21-2026 désignation d'un référent déchets et économie circulaire.

Après contrôle de légalité, la Préfecture nous informe que la délibération en date du 16 avril qui avait désignée Mme Thérèse LOUBERT et M. Stéphane PARIAT, comme représentants du SYDED, n'était pas conforme à la loi. En effet cette compétence revient de droit à la Communauté de commune Pays de Nexon, Monts de Chalus, qui se substitue aux communes.

Il convient de rectifier cette délibération en précisant que la commune désigne les 2 référents pour participer au réseau « économie circulaire » du SYDED.

Mme le Maire propose donc de nommer :

- Mme Thérèse LOUBERT et M. Stéphane PARIAT.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

10. Désignation de représentants au sein des commissions intercommunales.

La communauté de communes Pays de Nexon Monts de Chalus nous demande la désignation d'1 ou 2 représentants du conseil municipal au sein des 6 commissions créées le 11 mai 2026.

Commissions	Représentation	
Développement économique	Eric FAURE	Géraud CLARY
Aménagement de l'espace et urbanisme	Bernadette LACOTE	Moïse BONNET
Prévention et gestion des déchets	Thérèse LOUBERT	Stéphane PARIAT
Transition écologique et énergétique	Bernadette LACOTE	Moïse BONNET
Développement culturel	Jean Pierre RIGOUT	Delphine RIBLEAU
Communication et usages numériques	Eric FAURE	Cindy COSTA

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

11. Désignation d'un élu pour la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT).

Chaque commune membre de l'intercommunalité doit être représentée par au moins un élu municipal, garantissant ainsi qu'aucune commune ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées.

Le bureau communautaire a retenu le principe que ce soit le Maire qui siège dans cette instance.

Mme le Maire propose donc sa candidature et demande de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses.

- Mme le Maire demande aux membres de la commission écoles, s'ils seront présents pour le pique-nique du 3 juillet 2026. ➡ **OK**
- Proposition d'une réunion des adjoints, le 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h à midi. ➡ **OK**
- Résiliation du contrat du site internet de la commune avec Centre France à faire avant le 30 juin 2026 pour une fin de contrat prévue le 1^{er} octobre 2026. ➡ **OK**
- Prévoir une date pour la pose de la 4^{ème} étoile (Village étoilé). ➡ **OK**
- Fête de l'école le mardi 23 juin 2026.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance à **21h48**.

La Maire



Bernadette LACOTE

Le secrétaire de séance



Eric FAURE